

**PREMIER SUPPLEMENT EN DATE DU 28 JUI 2017
AU PROSPECTUS EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2016**



AG2R LA MONDIALE

SGAM AG2R LA MONDIALE

Société de groupe d'assurance mutuelle régie par les articles L. 322-1-2 et s. et R. 322-160 et s. du Code des assurances

Programme d'émission de certificats mutualistes d'une valeur nominale unitaire de 10 (dix) euros de la SGAM AG2R La Mondiale (les Certificats Mutualistes) pour un montant total maximum de 100 (cent) millions d'euros

Le présent premier supplément (le "**Premier Supplément**") complète, et doit être lu conjointement avec, le Prospectus du 12 septembre 2016 (le "**Prospectus**") visé par l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") sous le n°16-428 en date du 12 septembre 2016 préparé par SGAM AG2R La Mondiale (l'"**Emetteur**") et relatif à son programme d'émission de certificats mutualistes d'une valeur nominale unitaire de 10 (dix) euros (l'"**Offre**").

Le Premier Supplément a été déposé auprès de l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive Prospectus.

Le Premier Supplément constitue un supplément au Prospectus conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF afin de fournir des informations sur l'Emetteur en complément de l'information déjà fournie ou incorporée par référence dans le Prospectus et a été préparé en relation avec la publication par l'Emetteur de son rapport financier annuel portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2016.

En conséquence, ce supplément a pour objet :

- (a) d'apporter certaines modifications à la partie « Résumé du Prospectus », comme indiqué dans la « Partie A » de ce Premier Supplément au Prospectus ;
- (b) d'apporter certaines modifications consécutives à la partie « Informations Relatives à l'Emetteur », comme indiqué dans la « Partie B » de ce Premier Supplément au Prospectus ;
- (c) d'apporter certaines modifications consécutives à la partie « Informations Complémentaires », comme indiqué dans la « Partie C » de ce Premier Supplément au Prospectus ; et
- (d) d'incorporer par référence le Rapport Financier Annuel 2016 de la SGAM AG2R La Mondiale (le **Rapport Financier Annuel**) dans la partie « Information incorporée par référence », comme indiqué dans la « Partie D » de ce Premier Supplément au Prospectus.

Les investisseurs qui ont accepté d'acheter des Certificats Mutualistes ou d'y souscrire avant le 28 juin 2017 ont le droit de retirer leur acceptation pendant deux jours ouvrables, soit jusqu'au 30 juin 2017 inclus.

Sous réserve des informations figurant dans le Premier Supplément, aucun fait nouveau significatif, erreur ou inexactitude substantielle concernant les informations contenues dans le Prospectus qui serait de nature à

influencer significativement l'évaluation des Certificats Mutualistes n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus.

Les termes définis dans le Prospectus ont la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans le Premier Supplément.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre (a) toute déclaration faite dans ce Premier Supplément et (b) toute autre déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus, les déclarations du Premier Supplément prévaudront.

Des copies de ce Premier Supplément, du Prospectus et des documents incorporés par référence sont disponibles sans frais, (i) sur le site Internet de l'Emetteur (<http://www.ag2ramondiale.fr/groupe/informations-financieres/Rapports-Financiers>), et (ii) au siège social de l'Emetteur (104-110 Boulevard Haussmann 75375 Paris Cedex 08) aux heures habituelles d'ouverture des bureaux. Des copies de ce Premier Supplément, du Prospectus et des documents incorporés par référence sont disponibles sans frais sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

TABLE DES MATIERES

Partie A – Résumé du Prospectus.....	4
Partie B – Informations relatives à l’Emetteur	8
Partie C – Informations complémentaires	11
Partie D – Information incorporée par référence.....	12
Partie E - Responsabilité du Premier supplément au Prospectus.....	14

PARTIE A - RESUME DU PROSPECTUS

La section intitulée « Résumé du Programme » figurant en pages 4 à 17 du Prospectus est modifiée comme suit :

- La section intitulée « Informations financières historiques clés sélectionnées », en page 7 du prospectus, est supprimée et remplacée comme suit :

Informations financières historiques clés sélectionnées	Les éléments de bilan et de résultats de la SGAM AG2R La Mondiale en tant qu'entité sociale sont les suivants :		
	Indicateurs clés sur la base des comptes sociaux (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
	Eléments de compte de résultat		
	Résultat d'exploitation	0	0
	Résultat financier	97	63
	Résultat	64	42
	Eléments de bilan		
	Capitaux propres	16 779	5 042
	Encours gérés	0	0
	Actifs gérés	11 673	0
	Toutefois, compte tenu de la structure d'une SGAM les informations financières au niveau social sont peu significatives et doivent être complétées par les comptes combinés qui donnent une image du Groupe combiné. Les éléments de bilan et de résultats du Groupe combiné sont les suivants :		
	Indicateurs clés sur la base des comptes combinés (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
	Eléments de compte de résultat		
	Chiffre d'affaires	10 071 587	10 308 220
Résultat opérationnel	387 414	417 760	
Résultat combiné part du Groupe	319 848	299 274	

Eléments de bilan		
Capitaux propres part du Groupe	5 698 449	5 232 408
Encours gérés	83 329 798	79 323 574
Actifs gérés (1)	97 807 599	92 156 774
Marge de solvabilité (normes françaises) (2)(3)	2.13	2.85
(1) valorisés en valeur de marché sauf l'immobilier (2) selon Solvabilité 1 - en tenant des plus-values latentes sur les actifs (3) Avec l'entrée en application du nouveau cadre prudentiel Solvabilité 2 au 1 ^{er} janvier 2016, nous communiquons désormais sur le ratio de couverture du SCR (y compris mesures transitoires sur les provisions techniques). Au 1 ^{er} janvier 2016, ce ratio s'établissait à 1.96.		

2. La section intitulée « Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'Émetteur et ses secteurs d'activité », en page 8 du Prospectus, est supprimée et remplacée comme suit :

<p>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'Émetteur et ses secteurs d'activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la persistance du contexte de taux bas : le taux des obligations d'État à 10 ans est descendu à 0,11% en cours d'année pour remonter à 0,68% fin décembre (contre 1,01% fin 2015). En moyenne annuelle, il a baissé de -44 cts ; - le pilotage de l'activité assurantielle avec -dans le prolongement de 2015- une baisse de la collecte sur les supports en euros des contrats d'assurance vie. En prévoyance et en santé collectives, la priorité est donnée à l'amélioration des équilibres techniques. Enfin le partenariat avec CNP Assurances au travers la filiale commune ARIAL CNP ASSURANCES se concrétise ; - le renforcement des positions du Groupe en prévoyance et en santé collective avec la conclusion de 32 nouveaux accords de branche, dont 4 en prévoyance et 28 en santé, qui ont eu un impact favorable sur le niveau des cotisations en 2016 ; - le développement du pôle mutualiste avec l'adhésion de plusieurs mutuelles tierces ; - le renforcement de ses fonds propres tant avec l'émission de certificats mutualistes : le 17 avril 2017, 46 M€ ont été souscrits pour une enveloppe consentie de 100 M€ et l'émission de titres subordonnés remboursables placée avec succès le 20 janvier 2017 pour un montant nominal de 530 M\$ et un taux de 3,38% après couverture de change ; - le lancement d'une société de groupe d'assurance de protection sociale (SGAPS). Les assemblées générales d'AG2R Réunica Prévoyance et de La Mondiale, réunies le 24 mai 2017 ont approuvé le lancement de la future SGAPS qui aura vocation à remplacer AG2R Réunica Prévoyance en tant qu'affiliée de la SGAM et à devenir l'entité combinante pour tous les membres de son périmètre de combinaison. La SGAPS devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2018, sous réserve de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution.
--	---

3. La section intitulée « Changement significatif intervenu depuis les dernières informations financières historiques », en page 8 du Prospectus, est supprimée et remplacée comme suit :

Changement significatif intervenu depuis les dernières informations financières historiques	En dehors de ce qui est indiqué à la section "Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'Émetteur et ses secteurs d'activité", à la connaissance de la SGAM AG2R La Mondiale, aucun autre changement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2016.
--	---

PARTIE B – INFORMATIONS RELATIVES A L'EMETTEUR

La Partie intitulée « **Informations relatives à l'Emetteur** » figurant aux pages 29 à 42 du Prospectus est modifiée comme suit :

1. Le dernier paragraphe de la sous-section 3.3.3 intitulée « Liens entre les différentes entités du Groupe », en page 32 du Prospectus, est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

« Se référer également aux informations figurant au paragraphe 3.3.1. pages 31 et 32 du prospectus et aux pages 54 et 55 et 85 à 87 du Rapport Financier Annuel 2016 incorporées par référence. ».

2. La section 3.4 intitulée « Informations financières sélectionnées », figurant aux pages 32 et 33 du Prospectus, est supprimée et remplacée comme suit :

« Les éléments de bilan et de résultats de SGAM AG2R La Mondiale en tant qu'entité sociale sont les suivants :

Indicateurs clés sur la base des comptes sociaux (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Eléments de compte de résultat		
Résultat d'exploitation	0	0
Résultat financier	97	63
Résultat	64	42

Eléments de bilan		
Capitaux propres	16 779	5 042
Encours gérés	0	0
Actifs gérés	11 673	0

Toutefois, compte tenu de la structure d'une SGAM les informations financières au niveau social sont peu significatives et doivent être complétées par les comptes combinés qui donnent une image du Groupe combiné. Les éléments de bilan et de résultats du Groupe combiné sont les suivants :

Indicateurs clés sur la base des comptes combinés (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Eléments de compte de résultat		

Chiffre d'affaires	10 071 587	10 308 220
Résultat opérationnel	387 414	417 760
Résultat combiné part du Groupe	319 848	299 274

Eléments de bilan		
Capitaux propres part du Groupe	5 698 449	5 232 408
Encours gérés	83 329 798	79 323 574
Actifs gérés (1)	97 807 599	92 156 774

Marge de solvabilité (normes françaises) (2)(3)	2.13	2.85
---	------	------

(1) valorisés en valeur de marché sauf l'immobilier

(2) selon Solvabilité 1 – en tenant des plus-values latentes sur les actifs

(3) Avec l'entrée en application du nouveau cadre prudentiel Solvabilité 2 au 1er janvier 2016, nous communiquons désormais sur le ratio de couverture du SCR (y compris mesures transitoires sur les provisions techniques). Au 1er janvier 2016, ce ratio s'établissait à 1.96.

3. La section 3.5 intitulée « Informations sur les tendances » figurant en pages 33 à 35 du Prospectus, est modifiée comme suit :

(a) Le titre de la sous-section 3.5.1 intitulée « Évolutions récentes intervenues depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2015 », figurant en page 33 du Prospectus, est supprimé et remplacé comme suit :

«Évolutions récentes intervenues depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2016 ».

(b) La section intitulée 3.5.2 « Événements récents », figurant en pages 33 à 35 du Prospectus, est supprimée dans son intégralité et remplacée comme suit :

- « **la persistance du contexte de taux bas** : le taux des obligations d'État à 10 ans est descendu à 0,11% en cours d'année pour remonter à 0,68% fin décembre (contre 1,01% fin 2015). En moyenne annuelle, il a baissé de -44 cts ;
- **le pilotage de l'activité assurantielle** avec -dans le prolongement de 2015- une baisse de la collecte sur les supports en euros des contrats d'assurance vie. En prévoyance et en santé collectives, la priorité est donnée à l'amélioration des équilibres techniques. Enfin le partenariat avec CNP Assurances au travers la filiale commune ARIAL CNP ASSURANCES se concrétise ;

- **le renforcement des positions du Groupe en prévoyance et en santé collective** avec la conclusion de 32 nouveaux accords de branche, dont 4 en prévoyance et 28 en santé, qui ont eu un impact favorable sur le niveau des cotisations en 2016 1 ;
- **le développement du pôle mutualiste** avec l'adhésion de plusieurs mutuelles tierces ;
- **le renforcement de ses fonds propres** tant avec l'émission de certificats mutualistes : le 17 avril 2017, 46 M€ ont été souscrits pour une enveloppe consentie de 100 M€ et l'émission de titres subordonnés remboursables placée avec succès le 20 janvier 2017 pour un montant nominal de 530 M\$ et un taux de 3,38% après couverture de change ;
- **le lancement d'une société de groupe d'assurance de protection sociale (SGAPS)**. Les assemblées générales d'AG2R Réunica Prévoyance et de La Mondiale, réunies le 24 mai 2017 ont approuvé le lancement de la future SGAPS qui aura vocation à remplacer AG2R Réunica Prévoyance en tant qu'affiliée de la SGAM et à devenir l'entité combinante pour tous les membres de son périmètre de combinaison. La SGAPS devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2018, sous réserve de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.»

4. Le paragraphe sous la section 3.7 intitulée « Informations financières des deux derniers exercices et rapport des contrôleurs légaux des comptes », figurant aux pages 37 et 38 du Prospectus, est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

« Les Rapports Financiers Annuels 2015 et 2016 (comprenant les comptes sociaux de l'Emetteur, la SGAM AG2R La Mondiale) sont incorporés par référence (et non intégrés) dans le Prospectus.

Les Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015 figurent aux pages 38 et 39 (comptes combinés) et aux pages 114 à 116 (comptes sociaux) ; les rapports sur l'exercice 2016 figurent aux pages 38 et 39 (comptes combinés) et aux pages 114 à 117 (comptes sociaux). »

5. Le paragraphe sous la section 3.9 intitulée « Procédures de contrôle interne et conflits d'intérêts potentiels », en page 41 du Prospectus, est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

« Se reporter aux informations figurant aux pages 23 à 28 du Rapport Financier Annuel 2016, incorporées par référence. À la connaissance de l'Émetteur, il n'existe, à la date du présent Prospectus, aucun conflit d'intérêt potentiel. »

6. Le paragraphe sous la section 3.11 intitulée « Changement significatif intervenu depuis les dernières informations financières historiques », figurant en page 42 du Prospectus, est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

« En dehors de ce qui est indiqué à la section Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'Émetteur et ses secteurs d'activité, à la connaissance de la SGAM AG2R La Mondiale, aucun autre changement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2016. ».

PARTIE C – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La Partie intitulée « **Informations complémentaires** » figurant à la page 53 du Prospectus est modifiée comme suit :

« Le premier paragraphe de la section 6.1 intitulée « **Mise à disposition des documents** » est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant : « Aussi longtemps que les Certificats Mutualistes seront en circulation, des copies du présent Prospectus, du Rapport Financier Annuel 2016, du Rapport Financier Annuel 2015 et des statuts de l'Émetteur seront disponibles pour consultation et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, au siège social de l'Émetteur (104-110 Boulevard Haussmann 75375 Paris Cedex 08) aux heures habituelles d'ouverture des bureaux. »

PARTIE D - INFORMATION INCORPOREE PAR REFERENCE

En conséquence, la section intitulée « Information incorporée par référence » figurant en pages 54 à 55 du Prospectus est supprimée dans sa globalité et remplacée comme suit :

« Ce Prospectus incorpore par référence :

- le Rapport Financier Annuel 2015;
- le Rapport Financier Annuel 2016 ; et
- le Communiqué de presse en date du 27 avril 2017 sur les résultats du quatrième trimestre 2016.

Les Rapports Financiers Annuels 2015 et 2016 (comprenant les comptes sociaux de l'Émetteur, la SGAM AG2R La Mondiale) sont incorporés par référence (et non intégrés) dans le Prospectus.

Tous les documents incorporés par référence dans le présent Prospectus ont été déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur à l'adresse suivante : 104-110 boulevard Haussmann 75375 Paris Cedex 08. Ces documents sont également publiés sur le site Internet du Groupe combiné sur la page dédiée à l'information financière (<https://www.ag2rlamondiale.fr/groupe/resultats-financiers>).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-dessous. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

		Rapport Financier Annuel 2016	Rapport Financier Annuel 2015	Communiqué de presse relatif aux ratios solvabilité 2 de la SGAM AG2R La Mondiale
-	Facteurs de risque			
	Facteurs de risque	pages 87 à 99		
-	Informations relatives à l'Émetteur			
	Principales activités de l'Émetteur	pages 6 à 16		
	Liens entre les différentes entités du Groupe combiné	pages 52 et 53 pages 85 à 87		
	Informations sur les événements récents	pages 4 à 6		Voir l'intégralité du Communiqué
	Organisation et fonctionnement du sociétariat	pages 16 à 23		
	Informations financières historiques vérifiées pour les deux derniers exercices	pages 104 à 113 (comptes sociaux) pages 40 à 99 (comptes combinés)	pages 104 à 113 (comptes sociaux) pages 40 à 99 (comptes combinés)	
	Rapport des contrôleurs légaux des comptes pour chaque exercice (sur une base individuelle et	Rapport relatif aux comptes sociaux : pages 114 à 117	Rapport relatif aux comptes sociaux : pages 114 à 116	

	combinée)	Rapport relatif aux comptes combinés : pages 38 et 39	Rapport relatif aux comptes combinés : pages 38 et 39	
	Procédures de contrôle interne et conflits d'intérêts potentiels	pages 23 à 28		

>>

PARTIE E - RESPONSABILITE DU PREMIER SUPPLEMENT AU PROSPECTUS

Au nom de l'Emetteur

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

Paris, le 28 juin 2017

SGAM AG2R LA MONDIALE
104-110 boulevard Haussmann 75379 Paris Cedex 08

France

Représentée par :

David Simon, *Dirigeant effectif Finance*



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment des articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») a visé le Premier Supplément au Prospectus le 28 juin 2017 sous le numéro n°17-303. Ce document et le Prospectus ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par des Conditions Définitives. Il a été établi par l'Emetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF ait vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés. Ce visa est attribué sous la condition suspensive de la publication de conditions définitives établies, conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, précisant les caractéristiques des Certificats Mutualistes émis.